

Gentilly, le 18 janvier 2012

A L'ATTENTION DES :

- Clubs Organisateurs
- Clubs qualifiés
- Responsables COC

Objet : Finales de secteur Coupe de France Rég./Dépt. (1/16^e et 1/8^e de finale)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dimanche 26 février prochain, vous organisez, dirigez ou participez aux finales de secteur de la Coupe de France Régionale et/ou Départementale qui qualifieront une équipe par catégorie et par tournoi aux quarts de finale prévus le dimanche 25 mars 2012 à VALENCE - ST VALLIER - CELLES SUR BELLE, et à ce titre, je vous félicite et vous en remercie.

Vous trouverez ci-dessous des rappels sur le rôle de chacun et sur quelques points de règlement.

LE CLUB ORGANISATEUR

- Utiliser pour chaque rencontre la feuille de match électronique (FDME)
- Prévoir 2 ordinateurs portables avec le logiciel FDME afin de transmettre rapidement les résultats des rencontres sur le site fédéral à l'issue des seizièmes et huitièmes de finale de chaque niveau
- Ouvrir le gymnase 1 heure avant le début de la compétition
- Accueillir les équipes et les arbitres à leur arrivée, répartir et surveiller les vestiaires
- Assurer toutes les tables de marque avec au moins 2 personnes majeures par rencontre
- Assurer l'animation tout au long de cette journée à l'aide d'une sono afin de permettre une présentation individuelle des joueurs à chaque rencontre
- Assurer une buvette avec restauration rapide.

LE RESPONSABLE COC

- Accueillir les équipes
- Vérifier les FDME (*joueur sans licence et sans justificatif d'identité doit être retiré de la FDME*)
- Vérifier la qualification du joueur
- Faire respecter l'ordre et les horaires des rencontres
- Organiser le protocole d'avant-match

.../...

- Me transmettre les résultats par téléphone au 06 23 53 75 98 à l'issue des seizièmes et des huitièmes de finale et les confirmer le soir même par mail à Sandrine PETIT (s.petit@handball-france.eu) et à moi-même (p.baude@handball-france.eu)
- Récupérer et vérifier les notes de frais des arbitres qui devront être adressées dès le lundi matin à la FFHB pour traitement après m'avoir communiqué par mail le soir même le montant de chaque note. Sur chaque tournoi sont désignées trois paires d'arbitres qui dirigeront chacune 2 rencontres (voir tableau d'organisation ci-joint). Chaque arbitre est indemnisé sur les bases suivantes : 60 euros d'indemnité par tournoi plus 0,30 € du km (*ne rien inscrire sur la FDME, seule la note de frais papier est prise en compte pour le remboursement*).
- Prendre les décisions qui s'imposent dans le respect des règlements. Si litige et en cas de difficultés, merci de me contacter par téléphone.

RAPPEL

- 14 joueurs autorisés par match sans limitation de licence E – B – C
- Les joueurs peuvent être différents d'une rencontre sur l'autre
- Durée des rencontres : 2 X 25 mn
- En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, **pas de prolongations mais tirs au but selon les modalités** prévues au Règlement Général des Compétitions Nationales 2011-2012 (article 3.3.6 page 332)
- En cas de disqualification avec rapport au cours de la première rencontre, le joueur peut participer à la rencontre suivante
- Si rapport pour disqualification, les arbitres doivent adresser le rapport à la ligue recevante pour la Coupe Régionale et au comité recevant pour la Coupe Départementale
- Les clubs qui effectueront un déplacement de plus de 100 km aller percevront une indemnité de déplacement qui sera versée à l'issue des finales de zone.

Nous espérons que cette journée sera placée sous le thème de la sportivité, de la fête et de la convivialité et restera un excellent souvenir pour tous les participants quel que soit le résultat.

Bonne chance à tous et rendez vous à BERCY.

Pascal BAUDE
Président de la COC/FFHB



Copie : J. DELPLANQUE - A. JOURDAN - A. MANOUVRIER - J.P. DEMETZ – J.L. GUICHARD - A. KOUBI - F. GARCIA - C. MAILLET - F. LECAT
LIGUES - COMITES - CCA